



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité

En français dans le texte

Émission diffusée le 6 février 2021

Entrées des programmes d'histoire

- En 4^e, dans le thème 1, « Le XVIII^e siècle. Expansions, Lumières et révolutions », le chapitre « La Révolution française et l'Empire : nouvel ordre politique et société révolutionnaire en France et en Europe »
- En 1^{re} générale, dans le thème 1 « L'Europe face aux révolutions », le chapitre 1 « La Révolution française et l'Empire : une nouvelle conception de la nation » (points de passage obligatoires sur le procès et la mort de Louis XVI ainsi que sur Madame Rolland)
- En 1^{re} technologique, le thème 1 « L'Europe bouleversée par la Révolution française »
- En 2^{de} professionnelle, le thème 2 « L'Amérique et l'Europe en révolution (des années 1760 à 1804)
- En CAP, le thème 1 « La France de la Révolution française à la V^e République : l'affirmation démocratique ».

Un témoin de la Révolution, François-Jérôme Riffard Saint-Martin

ANALYSE

L'exécution de Robespierre marque la fin d'une dynamique qui, en l'espace de cinq ans (la durée actuelle d'un mandat présidentiel) a transformé une monarchie vieille de 800 ans en République révolutionnaire. On a parfois pensé que la Révolution était morte avec l'avocat d'Arras. Mais les limites chronologiques de la Révolution française ne sont pas si évidentes : François Furet faisait débiter le phénomène à la fin du règne de Louis XV, début d'un divorce des élites et de la monarchie, et ne le refermait qu'avec l'ouverture des années 1880, quand la République mettait en place un régime durable s'appuyant sur les principes de 1789. Plus fréquemment, les historiens aujourd'hui lient la Révolution, le Consulat et l'Empire.

Pour comprendre cela, il faut revenir au projet de 1789 : construire à neuf, autour des principes affirmés dans la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen*, un régime politique stable. Dans cette perspective, 1789-1794 marque une période où les grands principes sont affirmés et où la Révolution se radicalise, mais la question initiale reste posée : comment terminer la Révolution, c'est-à-dire non pas la refermer comme une parenthèse, mais accomplir son projet initial. C'est ce que voulaient les constituants, c'est ce que voulait aussi Robespierre, c'est ce que Napoléon Bonaparte proclamait lui-même après son coup d'État : « La Révolution est fixée aux principes qui l'ont commencée : elle est finie. ».

Mais comment finir la Révolution, question qui demeure entière après mort de Robespierre ?

Nous allons suivre ici les réflexions de deux personnages. Le premier est Riffard Saint-Martin, dont Jacques-Olivier Boudon nous a livré le journal inédit, avocat au Parlement de Toulouse avant la Révolution, homme de 1789, membre de l'Assemblée Constituante, de la Convention, puis du Conseil des Cinq-cents sous le Directoire ; le second est son beau-frère, Louis Blachère, dont Riffard Saint-Martin cite quelques lettres dans

son journal. Blachère est demeuré en Ardèche, il a été de 1790 à 1793 procureur général syndic du district de Largentière, représentant donc l'État dans cette administration entre la commune et le département, et il est devenu en 1795 commissaire du pouvoir exécutif à Largentière, fonction dans laquelle il a été confirmé par le Directoire en 1797.

Le journal de Riffard Saint-Martin commence avec la mort de son père, comme ce qu'on appelle un « livre de raison », où sont consignés événements patrimoniaux et familiaux. La Révolution le rend plus prolixe, avec des intervalles, et s'ouvre à une réflexion politique personnelle. Dans les extraits qui ont été lus, deux personnages occupent un rôle central : Robespierre, dont l'auteur juge l'action aux lendemains de sa chute, et Napoléon Bonaparte, sur lequel il s'interroge au lendemain de son accession au pouvoir. Les extraits que nous avons lus nous permettent de prendre connaissance d'un regard sur les luttes entre Girondins et Montagnards, sur les conséquences de la chute de Robespierre et sur la prise de pouvoir de Napoléon Bonaparte, regard reliant ces moments disparates par un souci constant, celui de la stabilisation de la France révolutionnaire.

Ancien député à la Constituante, Riffard Saint-Martin n'avait pas pu être membre de l'Assemblée législative, élue en 1791, qui lui avait succédé : il n'avait pas le droit de s'y représenter, au nom du renouvellement intégral voulu par les Constituants eux-mêmes. Mais il a été élu à la Convention, et redevient donc en septembre 1792 représentant de la Nation. Il évoque les circonstances rocambolesques qui l'ont empêché d'être présent le 21 septembre, jour où fut proclamée la République, après la victoire de Valmy, mais il faut mesurer le pourquoi de son peu d'enthousiasme le 22 septembre, lors de son arrivée dans Paris.

Deux événements ont en effet commencé à diviser entre eux les partisans des grands changements de 1789, dans un Paris menacé par l'invasion étrangère. La journée du 10 août 1792 a mis à bas la monarchie, marginalisé les partisans de la monarchie constitutionnelle version 1791, et conduit à l'instauration d'un nouveau pouvoir communal parisien, émanation des sans-culottes. Les massacres de septembre, opérés au début du mois dans les prisons parisiennes, ont montré la puissance de cette nouvelle Commune et installé dans la capitale un climat de peur. Riffard Saint-Martin n'a d'ailleurs, en 1792, fait venir ni sa femme ni sa fille à Paris, qu'il n'estime pas sûre. Et il n'a plus écrit plus dans son journal jusqu'à la chute de Robespierre.

Quand il reprend la plume, 6 jours après celle-ci, le 2 août 1794, il revient sur les événements des deux ans écoulés et met en avant deux moments décisifs : le procès du roi et les journées des 31 mai et 2 juin 1793, qui ont vu l'exclusion des « Girondins » de la Convention.

On sait que la Convention est divisée entre les Girondins et les Montagnards qui tiennent, entre autres clubs, celui des Jacobins. Riffard Saint-Martin est proche des Girondins. Comme eux, il est partisan de la République, mais d'une République qu'il veut représentative. Il considère que la Convention doit délibérer à l'abri de la pression des sans-culottes parisiens et de la Commune de Paris, car elle a la légitimité du suffrage universel, quand bien même l'abstention a été très majoritaire lors de son élection. Les Montagnards, quant à eux, considèrent que la Révolution ne peut être sauvée qu'en s'appuyant sur la Commune de Paris. Danton, Robespierre sont sur cette ligne. Face à la situation militaire qui reste difficile, face, à partir de mars 1793, à l'insurrection vendéenne, ils bâtissent un régime d'exception, une république révolutionnaire qui met les libertés entre parenthèses. Les motivations des hommes de la Montagne, comme toujours, sont diverses et mêlées, et les arguments des contemporains recourent ceux des historiens : s'agit-il de canaliser pour la limiter une violence jugée comme légitime ? D'une simple réponse pragmatique à la nécessité d'une autorité forte ? D'une volonté de réduire à néant les ennemis de la République et de faire un peuple républicain ?

Lors du procès de roi, en janvier 1793, Riffard Saint-Martin a fait connaître sa position par un mémorandum écrit : il jugeait Louis coupable de trahison, mais ne pensait pas que la Convention pouvait s'ériger en tribunal. Son raisonnement était légaliste. Il était donc pour « l'appel au peuple », et n'avait pas voté la mort du roi. Outre son légalisme, un autre élément du texte d'août 1794 le rapproche des Girondins : à ses yeux, ce sont la pression du peuple des tribunes et la peur de nombreux députés qui expliquent le vote final de la Convention. La condamnation à mort de Louis XVI sans sursis dans de telles conditions a selon notre auteur fortifié l'emprise de la Montagne sur l'ensemble de la Convention où elle était minoritaire.

Riffard Saint-Martin revient de même sur la manière dont les Girondins ont été victimes de l'alliance entre la Montagne et la Commune de Paris. Il a été membre de la « commission des douze » qui enquêtait sur les menées anti-girondines de la Commune de Paris. Il s'y est montré prudent, et a fait preuve d'un sens politique assez aigu en s'opposant, sans pouvoir l'empêcher, à l'arrestation d'Hébert, grande figure des Cordeliers et fort populaire parmi les sans-culottes comme rédacteur du journal Le Père Duchesne.

« Mesure impolitique », écrit-il... son abstention dans cette affaire lui a valu de ne pas connaître le sort des autres membres de la commission après les journées des 31 mai et 2 juin 1793. Au 31 mai, la commission des douze fut en effet dissoute ; le 2 juin, c'est sous la menace du canon d'Hanriot, que la Commune de Paris avait placé à la tête de la garde nationale, que plus d'une vingtaine de représentants Girondins ont été décrétés d'arrestation ; au total, plus d'une centaine de représentants furent proscrits dans les temps qui

suivirent. Riffard Saint-Martin vit la représentation nationale bafouée... il revivra cette scène six ans plus tard, au 19 brumaire.

Quand son beau-frère Blachère lui écrit en 1795 : « Vous avez été comprimé par une longue et cruelle oppression qui a menacé vos jours », il ne dit rien de trop. Riffard Saint-Martin, après le 2 juin 1793, fit partie du Marais, cette partie de la Convention qui n'était pas de la Montagne ; il assista à la poursuite de la radicalisation du régime, aux luttes d'influences au sein de la Montagne, durant toute cette phase de la Révolution qui passa à la postérité sous le nom de « Terreur ». Est-ce uniquement par prudence qu'il ne soutint pas les insurrections dites « fédéraliste » des partisans des Girondins en Province, qui suivirent la journée du 2 juin ? Il s'en justifie dans son journal. Ce « patriote », comme il désigne lui-même, affirme avoir craint que la guerre civile ne fût fatale à la nation. La « prophétie de lord Chatham » dont dit avoir redouté l'accomplissement à ce propos, est la suivante : « le soleil se couchera, et nous ne serons plus une nation puissante que l'on respecte ». Il s'agit d'une phrase prononcée par Pitt l'aîné (devenu lord Chatham), à propos de la Grande-Bretagne, si elle venait à accepter l'indépendance des colonies nord-américaines. Notre auteur l'applique à une France qui serait démembrée et livrée à ses ennemis. Dès 1793-1794, Riffard Saint-Martin pense qu'il faut une autorité pour sauver la République et la patrie, et nous le verrons par la suite souhaiter un renforcement du pouvoir exécutif.

Cependant, son jugement sur Robespierre est sans appel. Pour lui, l'aspiration de celui-ci au pouvoir absolu, à la tyrannie est hors de doute. Le rôle de Robespierre dans l'élimination des Girondins, la manœuvre de la double élimination des « exagérés » (les Hébertistes) et des « indulgents » (les Dantonistes) en mars-avril 1794, la volonté de rééquilibrer les rapports entre la Convention (identifiée au Comité de Salut Public) et la Commune de Paris, l'organisation de la fête de l'Être suprême, tout cela pouvait paraître une sorte de marche vers le pouvoir suprême. Riffard Saint-Martin reprend en partie l'argument avancé par ceux des Montagnards qui orchestrèrent sa chute le 9 thermidor.

Les historiens ont relativisé l'influence et le pouvoir de Robespierre, ont replacé son itinéraire dans des situations politiques complexes, ont montré comment, victime au final de rivalités internes au sein de la Montagne, il a servi de bouc émissaire pour un régime d'exception particulièrement violent dont on ne savait comment sortir. Il reste que le pouvoir du verbe, la théorisation « à chaud » d'une République révolutionnaire épuratrice, la coexistence chez cet homme complexe de l'attachement à des principes démocratiques et de la justification politique argumentée de pratiques radicalement différentes ont fait de lui un tel symbole que sa chute apparut tout de suite comme décisive, et de fait le devint.

Chez notre auteur, Robespierre est bel et bien l'incarnation de la Terreur : c'est une députation de Jacobins à la Convention, en septembre 1793, qui a demandé aux Représentants de « placer la Terreur à l'ordre du jour ». L'expression fut reprise par Barrère, mais ne connut aucune traduction formelle de la part de la Convention ; elle fut cependant le symbole de l'accentuation de la répression, et sous la plume de Riffard Saint-Martin, résume la politique de Robespierre.

Indiscutablement, la chute de Robespierre soulage Riffard Saint-Martin. Son beau-frère, quant à lui, est sensible à deux choses : le profil des artisans du 9 Thermidor, et en particulier des anciens représentants en mission, dont certains particulièrement violents comme Carrier ou Fouché, et le risque d'une réaction emportant tous les acquis de la Révolution. L'Ardéchois craint que sous le nom de « terroriste », on ne stigmatise tous les « patriotes » au sens de 1789, et constate une « réaction » (le mot se rencontre en son sens politique chez Mirabeau et Marat). Ces inquiétudes trouvent un écho chez notre Riffard Saint-Martin, qui voit à Paris l'émergence de la jeunesse réactionnaire des Muscadins. L'échange entre ces deux hommes qui se respectent et s'apprécient, eux qui sont tous deux, selon les mots de Blachère, des hommes qui aiment « la liberté pour elle-même », est dramatiquement interrompu en août 1797, quand Blachère est assassiné par une bande de brigands royalistes. Leur crainte était la même : celle d'une restauration royaliste, issue d'une réaction violente ou de défaites extérieures, avec un prétendant au trône, le futur Louis XVIII, qui n'était pas prêt alors aux compromis qu'il accepta en 1814.

Riffard Saint-Martin est tellement hostile à la perspective d'une restauration qu'il s'écarte un temps de son mentor en politique depuis 1789, Boissy d'Anglas, lorsque celui-ci, sous le Directoire, se rapproche du club royaliste de la rue de Clichy. Il ne veut ni revivre la Terreur, ni voir la monarchie revenir, et plus que jamais, il est à partir de 1795 conscient d'une nécessité : celle d'un renforcement du pouvoir exécutif si l'on veut solidifier la République, dont la sécurité est en outre loin d'être assurée sur le plan international. Lui qui en 1793 s'était montré inquiet des conséquences diplomatiques de l'exécution de Louis XVI se montre sous le Directoire sensible aux succès du général Bonaparte.

Clairement, il fait partie de ceux qui ont souhaité le coup d'État de Brumaire, de ceux qui ont cru, avec Sieyès, qu'un régime représentatif stable et républicain pourrait naître avec le recours d'un « sabre », celui de Bonaparte. La majorité du Conseil des Anciens, et une minorité de membres du Conseil des Cinq-cents, où siège notre auteur, étaient comme lui ralliés en 1799 au plan de Sieyès : la démission des Directeurs

créerait un vide de l'exécutif, les assemblées seraient transférées à Saint-Cloud sous la garde du général Bonaparte, sous le prétexte de les protéger d'un complot jacobin. Elles accepteraient alors de se dissoudre pour laisser la place à une commission chargée de rédiger une nouvelle constitution.

La démission des directeurs et le transfert à Saint Cloud sont bien décidés le 18 Brumaire. C'est le 19 que les choses se gâtent : la résistance du Conseil des Cinq-cents oblige Bonaparte à disperser ses membres au moyen de ses troupes, son frère Lucien prétextant une tentative d'assassinat contre lui. Le coup d'État n'est plus un coup d'État parlementaire sous pression militaire, mais un coup d'État militaire. Comme une redite accentuée du 2 juin 1793, en remplaçant la garde nationale d'Henriot par les troupes du général Bonaparte, et l'arrestation d'une partie des députés par la dispersion de l'Assemblée.

Ce texte nous dit à la fois l'accord profond de Riffard Saint-Martin au projet de « consolider la Révolution » et son inquiétude. Notre auteur développe longuement son regret que le changement qu'il appelle de ses vœux n'ait pas pu s'exprimer comme celui de la grande majorité des deux assemblées. Peut-être que le souvenir du 2 juin 1793, où une minorité de la Convention avait imposé sa loi avec l'appui de forces extérieures, le tourmente-t-il quelque peu. Quoi qu'il en soit, Riffard Saint-Martin comprend tout de suite que la donne a changé par rapport aux plans de Sieyès : le général Bonaparte est devenu l'acteur essentiel du coup d'État. Et c'est Machiavel que notre auteur mobilise pour lire la nouvelle situation, et trouver de l'espoir malgré ses inquiétudes de parlementaire et d'homme de 1789, en esquissant un futur où la quête de gloire du « prince » et la réforme de l'État s'harmoniseraient et tourneraient en faveur du bien commun. Les années qui suivent permirent d'ailleurs à Riffard Saint-Martin de mesurer la difficulté de concilier les deux choses : membre du Corps législatif mis en place avec le Consulat, il en fut exclu en 1802, peut-être du fait de son opposition au Concordat. Il y revint en 1809, mais ce fut grâce à son gendre, le prestigieux général Rampon.

La fidélité à 1789 est bien un trait dominant de la personnalité politique de Riffard Saint-Martin, et à partir de cela la volonté de finir la Révolution ; la Terreur fut bien à ses yeux une tyrannie odieuse, mais elle a préservé l'unité de la France ; la restauration royaliste est exclue ; le 18 Brumaire est inquiétant pour la liberté de la représentation nationale, quand bien même il offre un indispensable renforcement du pouvoir exécutif. Contrairement à la proclamation de Napoléon Bonaparte après le coup d'État du 18 Brumaire, la Révolution n'est donc pas finie en 1799. L'équilibre entre liberté et stabilité, comme entre pouvoir législatif et pouvoir exécutif, reste une question structurante de la vie politique française, bien après l'installation durable du régime Républicain dans les années 1870 et 1880.

Riffard Saint-Martin reste à la Convention après le 2 juin 1793 ; il sera membre du Corps Législatif après le coup d'État de Brumaire. Il a subi le premier événement, a voulu le second mais ne s'est pas retrouvé dans la manière dont il s'est déroulé. Au-delà de cela, ses convictions principales sont stables. Il nous offre ainsi une manière de saisir le contraste profond de la Révolution française, si on la rapporte au projet de 1789 : donnant lieu à bien des vicissitudes dans les années qui suivent sa formulation, il s'ancre cependant, constitue un « fond » qui résiste à bien des torsions. La sensibilité de Riffard Saint-Martin, ses interrogations, ses doutes, son passage, peut-être, d'une forme d'idéalisme girondin à un pragmatisme plus inquiet, parle à tous ceux qui se font des changements politiques une idée trop simple, mais renvoie dos-à-dos les naïfs et les cyniques.